

**APPEL À PROPOSITIONS - MAROC**

Durée de la subvention De 3 à 12 mois maximum entre juin 2022 et mai 2023

Titre de l'action **SOUTIEN FINANCIER À DES TIERS AFIN DE DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DANS LES PROVINCES – APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT**

Objectif Objectif général : fournir un appui aux organisations de la société civile qui travaillent sur les droits de l'Homme et aux réseaux contre la peine de mort, avec une attention prioritaire aux actions qui seraient menées hors capitale, promouvoir et sensibiliser à l'abolition de la peine de mort dans le pays, dans le but de renforcer les mouvements nationaux contre la peine de mort.

Résultats attendus

- Sensibiliser les organisations de la société civile locale pour qu'elles se mobilisent au sein du mouvement abolitionniste national ;
- Accroître les capacités des membres du parlement élus pour qu'ils puissent s'engager dans les réformes abolitionnistes prévues ;
- Améliorer les conditions de détention des condamnés à mort, notamment par le renforcement des capacités des autorités judiciaires et administratives ;
- Augmenter la diffusion de l'information concernant les conditions de procès et de détention, les effets non dissuasifs, les peines alternatives.

Groupes cibles

Administration pénitentiaire ;
 ONG et autres acteurs de la société civile ;
 Autorités judiciaires ;
 Parlementaires ;
 Universités ;
 Médias régionaux et nationaux.

Action

Contexte
 Le Maroc est en situation de moratoire, aucune exécution n'a eu lieu depuis 1993. La Constitution garantit le droit à la vie. Toutefois, les magistrats continuent de prononcer des condamnations à mort. Une dizaine de personnes sont condamnées à mort tous les ans (15 en 2017, 10 en 2018, 9 en 2019 et 9 en 2020). En décembre 2021, 79 personnes condamnées à mort étaient détenues dans les prisons marocaines. De plus, le Maroc s'est abstenu une nouvelle fois en 2020 lors du vote par l'Assemblée générale des Nations unies de la Résolution appelant à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort.

Malgré cela, le Maroc continue d'être le pays de la région dans lequel le débat est le plus ouvert et le plus avancé sur la question de la peine de mort. Le roi Mohammed VI accorde régulièrement sa grâce à des condamnés à mort lors de la Fête du trône. Tous les acteurs ayant un rôle à jouer dans l'abolition de la peine de mort peuvent s'impliquer et débattre librement. C'est d'ailleurs ce que préconise le plan d'action nationale en matière de démocratie et des droits de l'homme (2018-2021) afin de dépasser le clivage sociétal dont la peine de mort fait l'objet.

Action
 Les organisations de la société civile dans les pays cibles, qu'elles soient membres des réseaux abolitionnistes ou non, rencontrent souvent des difficultés pour financer des activités de sensibilisation sur la question de la peine de mort. Ces difficultés sont d'autant plus importantes lorsqu'elles ne sont pas basées dans la capitale. ECPM et son partenaire l'OMP proposent un programme de financements à des tiers afin de soutenir le travail de la société civile située hors capitale pour qu'elle puisse renforcer l'impact de leurs actions de sensibilisation, pour renforcer la couverture géographique du débat sur la question de la peine de mort et faire émerger de nouveaux acteurs en vue de redynamiser les mouvements nationaux contre la peine de mort.

Localisation Maroc (à l'exception de Rabat et de Casablanca)

Durée De 3 à 12 mois maximum

L'action peut être constituée d'une ou plusieurs activités. Les projets toujours en cours en octobre 2022 devront inclure au moins une activité pour la Journée mondiale contre la peine de mort. **Suivant l'évolution de la situation du covid-19, les activités prévues dans le projet ainsi que le budget pourront être révisés.** La priorité sera accordée aux actions qui aboutissent à une capitalisation diffusable dans le cadre régional.



Type d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Toute activité de sensibilisation à l'abolition de la peine de mort avec un ou plusieurs groupes cibles ; - Ateliers de formation s'appuyant sur les publications du projet (missions d'enquête sur les conditions de détention par exemple) ; renforcement des capacités et sensibilisation des parlementaires, des autorités judiciaires et/ou administratives sur les conditions de procès et de détention des condamnés à mort ; - Conférences, ateliers, formations à destination des publics cibles sur la réalité de la peine de mort dans leur pays, notamment sur les conditions de détention ; - Festivals de films, projections, spectacles vivants, production et diffusion d'outils audiovisuels, à destination des universités et/ou de la société civile ; - Campagne de soutien et de plaidoyer en faveur des condamnés à mort pour renforcer le droit à un procès équitable et/ou l'amélioration des conditions de détention, y compris actions urgentes, fourniture de conseils juridiques, d'une aide médicale et/ou psychologique.
Critère d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Association de la société civile ou réseau formel ou informel (personne morale ou entité n'ayant pas de personnalité juridique) - Sans but lucratif - Basée hors de la capitale et/ou ayant une activité significative hors de la capitale - Ayant dans son mandat la protection et/ou la promotion des droits de l'homme ou de l'abolition de la peine de mort
Critères de sélection	<p>Dossier de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire narratif ; - Budget détaillé (cf modèle) ; - Preuve de statut d'organisme sans but lucratif ; - Rapports d'activités de l'organisation des deux années précédentes ; - Au moins une lettre de recommandation d'un partenaire financier ou d'un partenaire de mise en œuvre au cours des deux dernières années. <p><i>N.B : Les structures ayant déjà bénéficié de ce dispositif de financement les années précédentes ne sont pas éligibles.</i></p> <p>Sélection : La sélection sera effectuée par ECPM et son partenaire local l'OMP.</p> <p>Le projet sera sélectionné selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pertinence de l'action par rapport au public visé - L'efficacité de l'action - Les possibilités de capitalisation, la reproductibilité et la diffusion au niveau régional. <p>Le montant de la subvention sera défini par rapport au budget prévisionnel.</p>
Suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports financier et narratif - Liste des dépenses
Montant	2200€ maximum
Calendrier indicatif	<p>Date limite de candidature : 20 mai 2022</p> <p>Examen et processus de sélection : semaine du 11 mai 2022</p> <p>Entretien téléphonique ou visio-conférence avec pré-sélection des candidats : à partir du 20 mai 2022</p> <p>Annonce des projets sélectionnés : semaine du 6 juin 2022</p> <p>Nous nous réservons le droit de prolonger l'appel et de modifier le calendrier indicatif si le nombre de candidatures éligibles était trop faible.</p>
Visibilité	<p>ECPM - Ensemble contre la peine de mort</p> <p>OMP – Observatoire Marocain des Prisons</p> <p>Avec le soutien financier de l'Union européenne et de la Norvège</p>

Les propositions doivent être envoyées avant le 10 mai 2022 à adubarle@ecpm.org et omdp.abolitionpdm@gmail.com avec pour objet "Appel à proposition 2022 – Maroc".

Nous nous réservons le droit de prolonger l'appel et de modifier le calendrier indicatif si le nombre de candidatures éligibles était trop faible.